

Date de délivrance: 17.06.2008 Remplacent la fiche du: —
 *** Changements sur précurseur, n.a. = non applicable, n.d. = non disponible



1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

- 1.1 **Identification de la substance ou de la préparation**
Désignation commerciale: SimpleGreen DEGFOAMER FNH Antifoam for all SG-cleaning products
No. d'article: 72610
No. du composition: 7261098-B
Numéro d'enregistrement: d.n.d.
- 1.2 **Utilisation de la substance / préparation:**
 Agent anti-mousse pour solution aqueuse d'agent tensioactif
- 1.3 **Identification de la société / entreprise**
- 1.3.1 **Adresse du Fabricant / Fournisseur:**
 Simple Green AG European Operations, Hürdweg 10, CH- 8854 Galgenen
 Téléphone : +41-(0)55-460-1212, Télécopie : +41-(0)55-460-1210, e-mail: info@simplegreen.ch
- 1.3.2 **Responsable pour la fiche de données de sécurité:**
 Chemie & Vorschrift, Kannheideweg 35, D-53123 Bonn-Duisdorf; E-Mail: info@chemie-vorschrift.de
- 1.4 **Numéro de téléphone d'appel d'urgence**
 Centre d'information spécialisé en intoxications Téléphone d'urgence du Fournisseur / Fabricant
 Téléphone : +49 - 761 - 19 240 Téléphone : +41-(0)55-460-1212 (08:30 - 16:30)

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 **Pour Homme** (Pour données supplémentaires voyez No. 11) :
 Les solvants risquent de dessécher la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons.
- 2.2 **Pour l'Environnement:**
 La toxicité aquatique est peu probable du fait de la faible solubilité.
- 2.3 **Pour Matériaux :**
 Aucun(e).

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- 3.1 **Nature chimique du Produit:**
 Mélange de solvants
- 3.2 **Ingrédients dangereux:**
- | No. - CAS | No. - Index | No. - CEE | Substance | Gamme (m%) | Symbole | Phrases - R |
|------------|--------------|-----------|--|------------|---------|-------------|
| 98072-31-2 | d.n.d. | 308-482-7 | Alcenes en C7-9, produits d'hydroformylation, résidus de distillation, fraction lourde de craquage | 10 - 20% | n.a. | R 53 |
| 64742-47-8 | 649-422-00-2 | 265-149-8 | Distillats légers (pétrole), hydrotraités | 80 - 90% | Xn | R 65-66 |
- Remarque: Pour classification et placation du produit voyez No. 15.

4 PREMIERS SECOURS

- 4.1 **Inhalation :**
 Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion.
 Consulter un médecin si nécessaire.
- 4.2 **Contact avec la peau :**
 Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
 Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
- 4.3 **Contact avec les yeux :**
 Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières.
 Consulter un médecin si nécessaire.
- 4.4 **Ingestion :**
 Appeler immédiatement un médecin.
 Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
 En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons. Ne pas faire vomir.
- 4.5 **Mention pour le médecin :**
 En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons.
 Contrôle ultérieur pour pneumonie et oedème pulmonaire.
 Traiter de façon symptomatique.
- 4.6 **Matériel particulier pour premiers secours:**
 Aucun(e).

Désignation commerciale: SimpleGreen DEGFOAMER FNH Antifoam for all SG-cleaning products

Fabricant / Fournisseur: Simple Green AG European Operations, Hürdweg 10, CH- 8854 Galgenen

Téléphone : +41-(0)55-460-1212, **Date de délivrance:** 17.06.2008 **Remplacent la fiche du:** —

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1 **Moyens d'extinction recommandés :** Utiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.
- 5.2 **Moyens d'extinction contre-indiqués par raison de sécurité:** Aucun(e).
- 5.3 **Dangers particuliers par substance, les produits d'incendie, les gazes résultants :**
En cas d'incendie, il peut se former oxydes de carbone.
- 5.4 **Équipement de protection spécial :**
Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).
Porter un vêtement de protection complet.
- 5.5 **Autres recommandations :** Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
En cas d'incendie, refroidir les citernes par arrosage.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- 6.1 **Précautions individuelles:**
Voyez No. 8.3 Équipement de protection personnel.
Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.
- 6.2 **Précautions pour la protection de l'environnement: et méthodes de nettoyage: :**
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.
- 6.3 **Autres recommandations :** Aucun(e).

7 MANIPULATION ET STOCKAGE (Pour prescriptions nationales voyez No. 15.2)

- 7.1 **Manipulation**
- 7.1.1 **Indications pour l'utilisation en toute sûreté :**
Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate.
- 7.1.2 **Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:**
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
- 7.2 **Stockage**
- 7.2.1 **Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:**
Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants.
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans le conteneur original.
Éviter la pénétration dans le sous-sol. Stocker dans un bac de rétention.
- 7.2.2 **Indications concernant les stockages en commun:**
Ne pas entreposer avec oxydants.
- 7.2.3 **Données complémentaires concernant les conditions de stockage :**
Aucun(e).
- 7.3 **Utilisation(s) particulière(s):**
d.n.d.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 **Valeurs limites d'exposition:**
- | | |
|-------------------|-----------------------------|
| Composants | Valeurs admissible : |
|-------------------|-----------------------------|
- 8.2 **Contrôle de l'exposition**
- 8.2.1 **Contrôle de l'exposition professionnelle:**
Éviter le contact avec la peau et les yeux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
- 8.2.1a **Protection respiratoire :** Appareil respiratoire seulement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.
Appareil respiratoire avec filtre A.
- 8.2.1b **Protection des mains :** Gants imperméables en caoutchouc butyle (Temps de pénétration > 4h)
- 8.2.1c **Protection des yeux :** Lunettes de sécurité
- 8.2.1d **Protection corporelle :** Non.
- 8.2.1e **Autres données :** Tenir compte de limite de porter de l'équipement de protection.
- 8.2.2 **Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement:** d.n.d.

Désignation commerciale: SimpleGreen DEGFOAMER FNH Antifoam for all SG-cleaning products

Fabricant / Fournisseur: Simple Green AG European Operations, Hürdweg 10, CH- 8854 Galgenen

Téléphone: +41-(0)55-460-1212, **Date de délivrance:** 17.06.2008 **Remplacent la fiche du:** —

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations générales

9.1.1 **Etat physique:** liquide 9.1.2 **Couleur :** jaune, clair 9.1.3 **Odeur :** caractéristique

9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

9.2.1 Valeur du pH, pur: n.a., Valeur du pH, solution aqueuse à 1% : n.a.

9.2.2 Point / gamme d'ébullition (°C) : 242 - 275, Point / gamme de fusion (°C) : n.a.

9.2.3 Point d'éclair (°C) : 102°C, en coupe fermé

9.2.4 Inflammabilité (CEE A10 / A13) : Non.

9.2.5 Température d'inflammation (°C) : > 200

9.2.6 Auto-inflammation (CEE A16) : Non.

9.2.7 Propriétés oxidatives: Non.

9.2.8 Danger d'explosion: Non.

9.2.9 Limites d'explosion (Vol.%) inférieure: n.a., supérieure : n.a.

9.2.10 Pression de vapeur : d.n.d.

9.2.11 Densité (g / ml) : 0,785

9.2.12 Solubilité (dans l'eau) : non miscible

9.2.13 Coefficient de partage n-Octanol/l'eau : d.n.d.

9.2.14 Viscosité : 70 - 100 mPa*s

9.2.15 Têt de séparation de solvant : d.n.d.

9.2.16 Teneur de solvant (m.%) : 80 - 90

9.3 Autres informations

9.3.1 Décomposition thermique (°C) : d.n.d.

9.3.2 Densité de vapeur (l'air = 1) : d.n.d.

9.3.3 Vitesse d'évaporation : d.n.d.

10 STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Conditions à éviter :

Chaleur, flammes et étincelles.

10.2 Matières à éviter:

Oxydants forts.

10.3 Produits de décomposition dangereux :

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Données complémentaires:

Aucun(e).

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Recherches toxicologiques :

11.1.1 Toxicité aiguë :

Inhalation, CL₅₀ Rat, (mg / l / 4h) : d.n.d.

Ingestion, DL₅₀ Rat, (mg / kg) : > 2000

Contact avec la peau, DL₅₀ Rat, (mg / kg) : > 2000

Irritation / Corrosivité (sur la peau / les yeux) : Faible

Sensibilisation : Aucun(e).

11.1.2 Toxicité sub aiguë / chronique :

Cancérogenèse : Aucun(e).

Mutagenèse : d.n.d.

Tératogenèse : d.n.d.

Effet narcotique : Non.

11.2 Expériences de la pratique

11.2.1 Observations pertinentes pour la classification :

Aucun(e).

11.2.2 Autres observations :

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.

11.3 Remarques générales :

La classification de la composition a été faite par la méthode conventionnelle (Calculations selon règlement CEE).

Désignation commerciale: SimpleGreen DEGFOAMER FNH Antifoam for all SG-cleaning products

Fabricant / Fournisseur: Simple Green AG European Operations, Hürdweg 10, CH- 8854 Galgenen

Téléphone : +41-(0)55-460-1212, **Date de délivrance:** 17.06.2008 **Remplacent la fiche du:** —

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- 12.1 **Écotoxicité:**
La toxicité aquatique est peu probable du fait de la faible solubilité
- 12.2 **Mobilité:**
Mobilité et Potentiel d'Accumulation : n.d.
d.n.d.
- 12.3 **Persistance et biodégradabilité:**
Hydrocarbures: Intrinsèquement biodégradable.
L'agent tensioactif contenu est biodégradable à plus de 90%.
- 12.4 **Potentiel de bioaccumulation:**
d.n.d.
- 12.5 **Résultats de l'évaluation PBT:**
d.n.d.
- 12.6 **Autres effets nocifs :**
- 12.6.1 Valeur DCO (mg / g) : Alkene, C7-8: 2508 mg O₂/g
- 12.6.2 Valeur DBO₅ (mg / g) : Alkene, C7-8: 141 mg O₂/g
- 12.6.3 AOX - Remarque : d.n.d.
- 12.6.4 Composants significants : Hydrocarbures
- 12.6.5 Effets nocifs divers: Aucun(e).

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION (Pour prescriptions nationales voyez No. 15.2)

- 13.1 **Traitement des déchets et résidus**
- 13.1.1 Recommandation : D 10 / R1 Classe de déchets No. : 20 01 29 / 07 06 04
Additionnel tenir compte d'autorités régionales.
- 13.1.2 Manipulation en sécurité: Voyez point 7 et 15.
- 13.2 **Traitement des emballages souillés**
- 13.2.1 Recommandation : Rinçage à l'eau avec détergent propre. Autrement comme pour résidus.
- 13.2.2 Manipulation en sécurité : Comme pour résidus.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- 14.1 **Transport terrestre : Classification ADR et RID**
Remarque: Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport par route et par voie ferrée.
Nom et description:
- | | | |
|-------------------------|---------------------|--------------|
| Classe : | No ONU: | Etiquette: |
| Code de classification: | Groupe d'emballage: | Code danger: |
| Catégorie: | Quantités limitées: | |
- 14.2 **Transport fluvial: Classification ADNR**
Remarque : Classification n'était pas faite.
Classe : Chiffre de l'énumération : Catégorie :
- 14.2.1 **Déclaration :** 14.2.2 **Remarque :**
- 14.3 **Transport maritime: Classification IMDG**
Remarque : N'est pas une substance dangereuse selon la définition des réglementations ci-dessus.
Classe : No.-ONU : Groupe d'emballage :
- 14.3.1 **No - EmS :**
- 14.3.2 **Marine polluant :**
- 14.3.3 **Instruction pour déclaration responsable et étiquetage :**
Nom du transport exact :
Etiquette :
- 14.3.4 **Remarque :**

Désignation commerciale: SimpleGreen DEGFOAMER FNH Antifoam for all SG-cleaning products

Fabricant / Fournisseur: Simple Green AG European Operations, Hürdweg 10, CH- 8854 Galgenen

Téléphone : +41-(0)55-460-1212, **Date de délivrance:** 17.06.2008 **Remplacent la fiche du:** —

14.4 **Transport aérien: Classification IATA - DGR / ICAO - TI**

Remarque : N'est pas une substance dangereuse selon la définition des réglementations ci-dessus.

Classe : No.-ONU : Groupe d'emballage :

14.4.1 **Instruction pour déclaration responsable et étiquetage :**

Nom du transport exact :

Étiquette :

Note d'emballage avion; Passagers : Cargo :

14.4.2 **Remarque :**

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 **Étiquetage obligatoire selon réglementations CEE :**

Étiquetage recommandé par CEE : Non.

Déclaration de Danger(s) : n.a.

Composant(s) :

Exceptions applicable :

Symbole(s) de danger : n.a.

Phrases -R:

Phrases - S :

(S 2 - Conserver hors de la portée des enfants.)

Étiquetage particulier :

15.1.1 L' étiquetage mentionné est valable pour délivrance à utilisation par le public.

La confection du étiquetage (formats, exceptions étiquetages particuliers) est à prendre dans les réglementations applicables.

15.2 **Régulations nationales**

n.d.

16 AUTRES DONNEES

Texte des phrases R mentionnées sous l'article 3

R 53 - Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Les renseignements de cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'édition, ils n'ont pas le caractère des notices techniques d'utilisation et ne doivent pas être changés ni pris pour autres produits. Photocopie inchangée est permise.

Délivré par : Chemie & Vorschrift, Kannheideweg 35, D-53123 Bonn-Duisdorf, ☎ +49-228-7481824

Réception des dates : 02.06.2008, simp035